

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 13-04-17

Date de révision: 13-04-17

Remplace la fiche: 18-03-16

Version: 4.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
 Nom du produit : Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)
 Code du produit : REV0309
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, H272
 Catégorie 2
 Toxicité aiguë (par voie orale), H302
 Catégorie 4
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319
 Catégorie 2
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H335
 Catégorie 3
 Dangereux pour le milieu aquatique — H400
 Danger aigu, Catégorie 1
 Dangereux pour le milieu aquatique — H410
 Danger chronique, Catégorie 1
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
 H302 - Nocif en cas d'ingestion

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 - Tenir hors de portée des enfants P261 - Éviter de respirer les poussières P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P405 - Garder sous clef P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
Phrases EUH	: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Indication de danger détectable au toucher	: Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
troclosène sodique	(n° CAS) 2893-78-9 (Numéro CE) 220-767-7 (Numéro index) 613-030-00-X	> 30	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner à boire ou à manger. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Oedème pulmonaire. Risque de pneumonie aspiratoire.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Douleurs abdominales, nausées. Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Grande quantité d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Produit chimique sec.

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Protection individuelle. Voir section 8.
Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Évacuer la zone. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Protection individuelle. Voir section 8. Éviter de respirer les Poussières.
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.
Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau.
Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Acides.
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.
Matériaux d'emballage : PEHD. PET. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Désinfectant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

troclosène sodique (2893-78-9)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1,5 Cl gaz
UE	IOELV TWA (ppm)	0,5 ppm Cl gaz
UE	IOELV STEL (mg/m³)	3 mg/m³ Cl gaz

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

troclosène sodique (2893-78-9)

UE	IOELV STEL (ppm)	1 ppm Cl gaz
----	------------------	--------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Chlore.
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: 250 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Le produit n'a pas été testé
Température d'auto-inflammation	: Le produit n'a pas été testé
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0,0006 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 900 - 1000 kg/m³
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Danger d'explosion en contact avec : Voir la section 10.1 Réactivité.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La combustion produit des gaz dangereux. Chlore.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

troclosène sodique (2893-78-9)

DL50 cutanée lapin	500 mg/kg 34 heures
--------------------	---------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

troclosène sodique (2893-78-9)

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
------------------------------	-----------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

troclosène sodique (2893-78-9)

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2465	2465	2465	2465	2465
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE	SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE	Dichloroisocyanuric acid, salts	SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE	SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE
Description document de transport				
UN 2465 SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE, 5.1, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2465 SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE, 5.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2465 Dichloroisocyanuric acid, salts, 5.1, II, ENVIRONNEMENTALLY HAZARDOUS	UN 2465 SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2465 SELS DE L'ACIDE DICHLOROISO-CYANURIQUE, 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: O2
Dispositions spéciales (ADR)	: 135
Quantités limitées (ADR)	: 1kg
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAN
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU3
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV24
Danger n° (code Kemler)	: 50

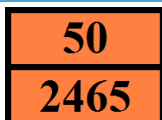
Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Panneaux oranges

:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)

: 135

Quantités limitées (IMDG)

: 1 kg

Quantités exceptées (IMDG)

: E2

Instructions d'emballage (IMDG)

: P002

Instructions d'emballages GRV (IMDG)

: IBC08

Dispositions spéciales GRV (IMDG)

: B2, B4

Instructions pour citernes (IMDG)

: T3

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)

: TP33

N° FS (Feu)

: F-A

N° FS (Déversement)

: S-Q

Catégorie de chargement (IMDG)

: A

Arrimage et manutention (Code IMDG)

: H1

Propriétés et observations (IMDG)

: White crystalline powder or granules; slightly hygroscopic. Partially soluble in water. Mixtures with combustible material are sensitive to friction and are liable to ignite. Harmful by inhalation. Irritating to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)

: E2

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

: Y544

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)

: 2.5kg

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)

: 558

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)

: 5kg

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)

: 562

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)

: 25kg

Dispositions spéciales (IATA)

: A28

Code ERG (IATA)

: 5L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)

: O2

Dispositions spéciales (ADN)

: 135

Quantités limitées (ADN)

: 1 kg

Quantités exceptées (ADN)

: E2

Équipement exigé (ADN)

: PP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)

: O2

Dispositions spéciales (RID)

: 135

Quantités limitées (RID)

: 1kg

Quantités exceptées (RID)

: E2

Instructions d'emballage (RID)

: P002, IBC08

Dispositions spéciales d'emballage (RID)

: B4

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)

: MP10

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

: T3

Splash by Realco CHLORE RAPIDE (N° autorisation 608B)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU3
Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW24
Colis express (RID) : CE10
Numéro d'identification du danger (RID) : 50

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date d'émission	Modifié	
	Format FDS UE	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit